

Circonscription
de la Possession

Année scolaire **2021-2022**

AUTORISATION DE SORTIE D'UN ÉLÈVE PENDANT LES HEURES DE CLASSE

Extrait de la circulaire n° 97-178 du 18/09/97
sur la surveillance et la sécurité des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques

Les sorties individuelles d'élèves pendant le temps scolaire pour recevoir en d'autres lieux des soins médicaux spécialisés ou des enseignements adaptés, ne peuvent être autorisés par le directeur que sous réserve de la présence d'un accompagnateur, parent ou personne présentée par la famille, selon des dispositions préalablement établies. Dans tous les cas, l'élève est remis à l'accompagnateur par l'enseignant et au retour, ce dernier le raccompagne dans la classe.

Je soussigné(e) Mme, M.

représentant légal de l'enfant : nom et prénom :

né(e) le

inscrit(e) dans la classe de Mme, M.

TPS PS MS GS
 CP CE1 CE2 CM1 CM2

Dans la mesure où aucune possibilité de réaliser la prise en charge en dehors du temps scolaire n'existe, je demande à ce que mon enfant soit autorisé à sortir de l'école pendant le temps scolaire pour lui permettre de se rendre à ses rendez-vous :

à titre exceptionnel

régulièrement

le de h à h

le de h à h

le de h à h

Mon enfant doit bénéficier d'une prise en charge en : orthophonie psychothérapie psychomotricité

Autre :

Précisez dans tous les cas l'adresse de la structure, et le nom du praticien auprès duquel se rend l'enfant :

Structure :

Adresse :

Nom du praticien :

Date prévue de la fin de cet aménagement :

J'accepte que mon enfant soit pris(e) dans la classe ou ramené(e) par :

M. ou Mme.....

Adresse :

Qualité :

Fait à le

Signature du représentant légal

Signature de l'enseignant(e) de la classe :

Signature du directeur :